EDITION D'HIER SOIR.

Nouvelles du Sud

PAR LA VOIE DE BOSTON.

Un habitant de la Nouvelle-Angleterre qui a quitté Richmond à la fin de janvier, communique les faits suivants au Boston Journal qui en garantit la véracité :

L'inspecteur général rebelle de la conscription est le colonel Lay (qui était aide-de-camp du général Scott) et qui est maintenant à Macon, Georgie, pour examiner les rapports des attachés au quartier-maître, au commissariat et aux départements du chirurgien en chef, du nitre, des mines et autres.

Mme John Mitchell, arrivée à Richmond avec ses deux filles, après avoir failli être capturée à bord du coureur de blocus, Vesta, avait apporté nombre d'exemplaires du Dublin Nation du 7 novembre. Ce numéro contient une longue lettre de William Smith O'Brien au général Meagher, qui doit être publiée dans tous les Etats du Sud. C'est une longue argumentation contre la conduite patriotique du général Meagher, et les Irlandais y sont invités à ne pas suivre son exemple en s'enrôlant dans les armées unionistes.

Wilmington est maintenant le port d'entrée, et les ventes des articles de commerce importés y sont faites par les Crenshaw frères, M. S. M. West agissant comme encanteur. Une de ces ventes était annoncée comme devant avoir lieu le 27 janvier; elle comprenait toute la cargaison du steamer Spunkie; on devait vendre parties des cargaisons des steamers Dee, Hanse et Bendigo.

Une annonce avait encore paru pour la vente d'une partie des cargaisons du Pet, de la Lucy et de Wild Dayrell. Les ventes, faites sur catalogue, rappellent les magasins d'ancienne mode de la Nouvelle Angleterre, où l'on voyait des groceries, avec des articles de fantaisie, de bureau et des drogues, etc., etc.

Un troisième auditeur a été autorisé par le Congrès rebelle pour les comptes du département de la poste et T W M Harris de Vicksburg a été nommé. C'est un avocat de profession, et ci-devant juge de la cour criminelle à Vicksburg.

Quand le sénateur Davis, de la Caroline du Nord, fut nommé procureur général, à la place de Thomas C. Watts démissionnaire, le gouverneur de la Caroline du Nord nomma, pour remplir la vacance, William A. Graham, dont les six années de service comme Sénateur devaient commencer le 17 février. Il était sénateur d'Etat pour le comté d'Orange quand il fut élu au Sénat confédéré.

Le général John Morgan a été reçu d'une manière très flatteuse à Richmond, par le maire Joseph Mayo et d'autres membres du gouvernement de la ville.

Beauregard, pour le dire en passant, n'a jamais été à Richmond qu'une seule nuit depuis le commencement de la guerre. Il y arriva dans la soirée du 1er juin 1861, lorsqu'il allait prendre le commandement de l'armée du Nord de la Virginie et il repartit le lendemain matin. Quand il reçut l'ordre d'aller prendre le commandement de l'armée de l'Ouest à Corinth, il s'y rendit par la voie de Lynchburg. Les généraux Lee, Bragg, Sterling Price, John C. Breckinridge, Simon Buckner, Wm Preston, Simon Longstreet, Job Stuart et d'autres sont allés à Richmond, mais aucun d'eux n'y a jamais été accueilli avec autant d'honneurs que John Morgan.

SITUATION A ALEXANDRIA, (Lne)

Le Louisiana Democrat du 5 dit :

Où est le remède ? Depuis une semaine la question des subsistances prend pour notre village des proportions sérieuses. Point de bœuf sur le marché ; pas une livre à n'importe quel prix, et aucune perspective d'en avoir. Nos trois bouchers font tout ce qu'ils peuvent pour se procurer des bœufs, mais vainement. L'un d'eux après avoir voyagé nuit et jour dans la région de la Pointe Maigre a réussi à avoir quelques bœufs et quelques cochons. Mais sur son chemin pour revenir ici, il fut mis à réquisition et ses animaux lui furent enlevés.

Nos amis du Texas ne veulent rien nous vendre pour aucun prix. Cet Etat s'était vanté de pouvoir fournir des bœufs à toute la confédération, et maintenant que ses habitants refusent d'en vendre à une paroisse voisine, que devons-nous penser de cela et que devons nous faire.

En outre, nos producteurs suivent l'exemple de ceux du Texas. Ils n'ont pas envoyé une livre de maïs grué à la ville depuis 10 jours. On a seulement reçu ici quelques boisseaux de maïs en grain à huit piastres par boisseau. Considérant maintenant qu'on ne peut avoir de légumes, excepté quelques pauvres patates à cinq piastres le boisseau et un peu de farine à $1 la livre, nous nous demandons comment nous ferons pour vivre, jusqu'au moment où cet état de choses aura changé.

Les membres du conseil municipal ne pourraient ils pas se mettre à l'œuvre sans délai et chercher les moyens de venir en aide à une population véritablement affamée et souffrante ?

LES CAFÉS — NOUVEL ORDRE.—Le nouvel ordre du Maire fait du devoir aux propriétaires de cafés et de buvettes de fermer leurs établissements le 22 février, jour d'élection, de sept heures du matin à huit heures du soir.

A partir du 22, ces établissements devront être fermés à onze heures du soir et, le dimanche, à neuf heures.

ARRESTATIONS EN VIRGINIE.—Nous lisons dans le Richmond Dispatch :

Nos forces ayant été, il y a quelques jours, faire une visite à Winchester y arrêtèrent un unioniste nommé Dooley, espion au service de Lincoln. Au moment de son appréhension il avait $3,000 environ en greenbacks, dont il devait user comme d'un fonds de service secret. Il offrit $1,000 pour qu'on le relâchât. Le lendemain, les Yankees vinrent à Winchester et arrêtèrent, comme ôtages, Philip Williams et Robert J. Conrad, les deux citoyens les plus notables de l'endroit.

PETITS PROFITS POUR LES FERMIERS DE PLANTATIONS.

Nous lisons dans le St-Louis Republican :

Un journal de New York pense que M. Miller, l'agent du trésor a fait une bonne chose en exigeant que les fermiers de plantations abandonnées payent leurs travailleurs sur le pied de $25 par mois pour les hommes, $20 pour les femmes, $17 pour les enfants ; et si l'affranchi est mécontent de sa position, il a le privilège de cesser son travail et d'exiger la moitié de son salaire jusqu'à ce qu'il trouve une autre occupation. Il faudra aussi réserver un arpent pour chaque travailleur qui aura pour le cultiver un temps convenable et ses gages lui seront payés tous les quinze jours.

Le coton devra rapporter un fameux prix si les travailleurs peuvent rester sans rien faire et toucher toujours la moitié de leur salaire ou s'ils ne travaillent que pour l'arpent de terre qui leur est cédé, comme il n'est rien dit de la nourriture, nous supposons que le fermier devra la fournir aussi en addition aux gages.

Ainsi un homme avec sa femme et un petit garçon de 14 ans ferait en y comprenant le produit d'un arpent, un revenu de $1,579 par an. C'est là, nous le supposons, au caractère du "bon temps à venir" que nous appelons de tous nos vœux. Comme de pareils travailleurs pourraient peut être faire, l'un dans l'autre, six balles de coton valant 45 cents la livre sur plantation après le nettoyage et l'emballage, le produit donnerait au fermier $1,350. Comme les gages et la nourriture s'élèveraient à $1,330, le gain net serait de $20 sur chaque travailleur ; sans parler de l'intérêt du capital investi et des chances casuelles de la récolte. Nous ne pensons pas que beaucoup de gens partagent l'admiration du journal de New York pour le plan imaginé.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

Londres, 18 janvier.

Le Morning Post publie l'article communiqué que voici :

" Nous apprenons que les représentants de l'Autriche et de la Prusse à la cour de Copenhague, ont communiqué au gouvernement danois un ultimatum demandant l'abrogation immédiate de la Constitution de novembre, et déclarant que, en cas de refus, ils quitteront l'un et l'autre la capitale du Danemark. Leurs gouvernements respectifs prendront ensuite les mesures nécessaires pour obtenir l'accomplissement de leurs désirs.

" Le délai fixé par les ministres des deux grandes puissances allemandes expire le 18 janvier (aujourd'hui même)

" Il est certain que le gouvernement danois ne se rendra pas à cette intimation soudaine et outrecuidante. Aussi, nous nous attendons à apprendre sous peu la rupture des relations diplomatiques entre le Danemark, l'Autriche et la Prusse, et à être fixés sur les actes ultérieurs par lesquels les deux grandes puissances ont résolu d'appuyer leur procédé agressif.

" Toute démarche menant à la guerre, ne peut être envisagée dans notre pays qu'avec regret et inquiétude. En effet, il y a tels intérêts qui peuvent être mis en péril, telles obligations qui peuvent être violées et qui nous forceraient, à notre tour, à considérer s'il ne nous incombe pas de prendre une attitude décidée pour protéger l'ordre européen et la foi des traités."

CRISE MINISTÉRIELLE EN ESPAGNE.—On lit dans le Constitutionnel :

La crise ministérielle en Espagne n'a pas été de longue durée; nous apprenons qu'un nouveau cabinet s'est constitué. Voici les noms des nouveaux ministres qui ont prêté serment hier au soir entre les mains de la reine :

Affaires étrangères avec la présidence du conseil, D. Lorenzo Arrazola ; grâce et justice, D. Fernando Alvarez ; guerre, le général don Francisco Lersundi ; finances, don J B Trupita ; intérieur, D Antonio Benavides ; travaux publics, D. Claudio Moyano ; outre mer, D Alejandro Castro. La marine est encore vacante.

Le nouveau cabinet appartient aux nuances libérales du parti conservateur, et représente l'opinion de la majorité des Chambres ; sa nomination a été parfaitement accueillie à Madrid.

LE PARTI DE L'ACTION EN ITALIE.—La Gazette de Vienne ... rapporte d'après la Presse de Vienne du 9 courant, que le gouvernement italien a confisqué, à Venise et à Desenzano, plusieurs transports d'armes et de munitions. Le parti d'action avait fait ces achats depuis longtemps et n'attendait qu'une occasion favorable pour les introduire en Vénétie. Le gouvernement, avisé à temps, a empêché ces expéditions en faisant surveiller activement les frontières du Pô et du Mincio.

ELECTIONS EN FRANCE.—Nous empruntons aux journaux français les informations suivantes sur les résultats des élections des Vosges, du Bas-Rhin et du Gard :

Département du Bas Rhin.

M. Hallez-Claparède, candidat de l'opposition	14,850	voix.
M. de Bulach, cand. du gouvern.	14,396	"

Département du Gard.

M. Beauvay, candidat du gouvern.	17,130	voix
M. Boyer, candidat de l'oppos.	4,811	"
M. Brun, Id. Id.	2,388	"

Département des Vosges.

M. Buffet, candidat de l'opposition	16,000	voix
M. Bourcier de Villiers, dép. sortant	13,000	"

PRÉPARATIFS DE L'ITALIE.—On lit dans une correspondance parisienne :

La Castelfidardo, frégate cuirassée, construite à Nantes par la maison Ernest Goüin et comp., pour le compte du gouvernement italien, est fort avancé ; on carcasse est achevée et le blindage est commencé. Le travail est, paraît-il, fort remarquable, et sera un nouveau succès pour la célèbre usine française. Récemment, le chevalier De Luca, de Naples, officier constructeur de la marine italienne, a été chargé par son gouvernement de visiter les chantiers de Castelfidardo et d'en référer à Turin. Arrivé à Nantes, il a été si satisfait qu'il a dit que les constructeurs eux-mêmes n'avaient qu'à rédiger le rapport et qu'il le signerait.

On annonce que quatre-vingt-dix mille paires de chaussures viennent d'être commandées en France pour le service de l'armée italienne, livrables fin février sans délai.

LA SITUATION EN ALLEMAGNE

Nous lisons dans la Patrie du 19 janvier :

Jamais peut-être la situation ne fut plus compliquée que celle de l'Allemagne, depuis le vote de la Diète contre la proposition austro-prussienne pour l'occupation du Schleswig.

Il y a, d'une part, à constater l'affaiblissement qui résulte de ce vote pour l'action politique de la Confédération vis à vis du Danemark. Le cabinet de Copenhague peut aujourd'hui augmenter très facilement le désaccord qui règne entre les Etats secondaires et les deux grandes puissances, soit en résistant énergiquement sur les bords de l'Eider aux troupes qui occupent le Holstein, soit en ne s'opposant pas à l'envahissement du Schleswig par la Prusse et l'Autriche, contrairement aux vœux des Etats secondaires.

Cette dernière tactique serait, dit-on, celle qu'adopterait le roi Christian, sur le conseil de son nouveau ministre des affaires étrangères. Les troupes austro-prussiennes occuperaient donc le Schleswig, du consentement du Danemark, et les Etats secondaires, qui ont voulu éviter cette intervention des deux grandes puissances, verraient ainsi leurs efforts complètement déjoués.

Nous devons ajouter, cependant, que nos correspondances particulières sont loin de présenter le roi de Danemark comme disposé à céder devant les troupes fédérales, quelles qu'elles soient.

Mais l'action politique n'est pas la seule qui souffre de cet état de choses. L'action militaire se trouve également entravée, si nous en croyons la Gazette nationale de Berlin, laquelle nous apprend que le statu quo devant Rendsbourg vient de ce que le commandant des troupes fédérales est laissé sans instructions.

Cet officier aurait demandé si Rendsbourg devait être regardé comme une forteresse holsteinoise, et si dans ce cas il y avait lieu d'attaquer le fort de la Couronne. La Diète n'a formulé aucune réponse, sous l'influence de la Prusse et de l'Autriche, qui veulent éviter un conflit le plus longtemps possible.

La situation a encore sa gravité, au point de vue des intérêts de la Confédération. Les agens de la Prusse et de l'Autriche prétendent aujourd'hui que la division qui vient d'éclater va fournir un aliment important à l'esprit révolutionnaire, et que les Etats secondaires, qui se sont placés, dans l'affaire dano-allemande, à la tête du mouvement national, ne tarderont pas à être emportés par ce mouvement.

Les cabinets de Berlin et de Vienne auraient donc, eux aussi, leur tactique, laquelle consisterait à effrayer les petits souverains de la Confédération des tentatives de la révolution. Déjà même le gouvernement autrichien grossit beaucoup, dans toutes ses publications en Allemagne, les nouvelles qui lui viennent de Venise. Il est question de coups de main qui doivent éclater chaque jour, et pour donner plus de crédit à ces récits, le cabinet de Vienne a transmis aux autorités en Vénétie les ordres les plus rigoureux. Des vapeurs croisent en ce moment dans l'Adriatique, et tous les étrangers qui débarquent sur le littoral autrichien sont soumis à une surveillance excessive.

Finalement, l'Allemagne est en proie aujourd'hui à la plus vive agitation. Dominée à la fois par les nécessités de la question dano-allemande, par les craintes de la Révolution et par les embarras d'une rupture avec la Prusse et l'Autriche, elle prête le flanc à toutes les complications graves qui peuvent se produire en Europe.

PROJET DE MÉDIATION. — On lit dans la France :

La Patrie annonçait dernièrement que le Danemark aurait conçu le projet de soumettre son différend avec l'Allemagne à l'arbitrage de l'empereur Napoléon. Cette nouvelle est suffisamment démentie par l'attitude que la France est résolue d'observer en face des complications allemandes, attitude nettement dessinée dans la circulaire de M. Drouyn de Lhuys du 4 janvier courant.

Notre confrère, dit à ce sujet le Mémorial Diplomatique, a probablement entendu parler d'une autre démarche que vient de faire le cabinet danois auprès de la cour des Tuileries, et dont nous avons eu occasion de parler plus haut, c'est la remise d'une note motivée que M. le comte de Moltke, représentant du Danemark à Paris, a faite entre les mains de M. Drouyn de Lhuys au commencement de cette semaine. Cette note demande, non pas l'arbitrage de l'Empereur Napoléon, mais la médiation conjointe des quatre cosignataires non allemands du traité de Londres.

On lit dans un journal parisien du 17 janvier

M. Mercier, ministre de France aux Etats Unis, est arrivé à Paris en vertu d'un congé.

M. de Geoffroy, nommé récemment premier secrétaire de la légation de France à Washington, est arrivé à Paris venant d'Athènes. Il se prépare à partir pour son nouveau poste.

MAXIMILIEN ET NAPOLEON.

Nous apprenons par un télégramme de Trieste, du 11, dit le Mémorial diplomatique, que S. A. I. l'archiduc Ferdinand Maximilien est parti de Miramar pour se rendre à Vienne, sur une invitation spéciale de l'empereur, son auguste frère.

La visite que l'archiduc Ferdinand-Maximilien et la princesse Charlotte se proposent de faire à la cour des Tuileries, avant de s'embarquer pour le Mexique, ne se bornera pas à un simple acte de courtoisie. L'intention bien arrêtée du futur souverain du Mexique est de passer plusieurs semaines à Paris, pour s'entendre avec l'Empereur des Français sur toutes les questions principales de la politique intérieure et extérieure du nouvel établissement monarchique. "Je tiens, aurait dit dernièrement l'archiduc, autant qu'il dépendra de moi, à acquitter la dette de reconnaissance que le Mexique a contractée à tout jamais envers la France ; je ne saurais mieux y parvenir qu'en devenant le plus loyal et le plus fidèle allié de Napoléon III, dont, tout le monde le sait, j'ai toujours été le plus sincère admirateur."

En montant sur le trône relevé de Montezuma, l'archiduc Ferdinand Maximilien gardera la devise que portent aujourd'hui ses armes princières : "Équité dans la justice.

Nous avons annoncé la formation d'une division navale destinée à bloquer la côte mexicaine du Pacifique. La frégate à vapeur la "Victoire, qui fait partie de cette escadre, vient de partir pour Acapulco. Les autres navires de guerre, qui ont reçu la même destination, quitteront très prochainement la France.

On assure que l'organisation de cette force navale et l'expédition dans le Guanajuato, que commande en ce moment le général Bazaine, font partie du programme arrêté d'un commun accord avec S. A. I. l'archiduc Maximilien, dont l'acceptation aujourd'hui paraît assurée.

(La France)

CHRONIQUE LOCALE.

VOL A L'EGLISE DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Des voleurs se sont introduits, dans la nuit de mardi à mercredi, dans l'Eglise de l'Archevêché; ils en ont enlevé le Saint Ciboire, un grand nombre d'objets précieux et ont répandu des hosties sur les dalles.

La police n'a pas encore découvert les coupables.

VOYER DU PORT.—M J P Tucker est nommé voyer du port de cette ville. M. Denison, collecteur de la Douane, avait jusqu'à ce jour rempli les devoirs de la place.

Le nouvel officier est arrivé ici par l'Evening Star et doit, dit-on, entrer immédiatement en fonctions. Il a été, pendant trois ans, député du voyer du port de Boston.

ORDONNANCE SANITAIRE — Le Maire Hoyt publie officiellement, en date du 16 courant, l'ordonnance municipale connue, depuis nombre d'années, sous le nom de "Health Ordinance" ou ordonnance sanitaire, et annonce qu'elle sera rigoureusement mise en vigueur à partir du 10 mars prochain.

On sait que cette loi a trait aux immondices, aux animaux morts, etc.

COTON.—Il y a douze cents balles de coton sur le vapeur Ida May, arrivé ce matin de Waterproof, au dessus de Natchez. Elles sont consignées à différentes maisons de cette ville.

VOL.—Des nègres sont entrés, ce matin, vers deux heures, dans un magasin d'épiceries du coin des rues Howard et Melpomène et ont emporté une quantité de marchandises.

Aucune arrestation n'a encore été opérée.

UN CADAVRE.— On a trouvé, ce matin, le cadavre d'un blanc flottant dans le Nouveau Bassin. On suppose que c'est celui du drayman Horn qui a disparu le jour du Mardi Gras. Le Coroner tiendra l'enquête aujourd'hui.

HOTEL MAISSON,

RUE TOULOUSE.

CET HOTEL vient d'être mis en état de recevoir le public, par Mme A. Sabourin, successeur de Mme C. Lechesneyer, ancienne propriétaire de l'Hôtel d'Orléans.

N. B.—Pension et logement par jour, par semaine et par mois.

TICKET CONSERVATEUR

DE L'UNION.

Election, le 22 février 1864.

POUR GOUVERNEUR,

J. Q. A. FELLOWS.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR

J. M. PELTON.

POUR SECRÉTAIRE D'ETAT,

Geo. S. LACEY.

POUR AVOCAT-GENERAL,

J. Ad. ROZIER.

POUR AUDITEUR,

JULIAN NEVILLE.

POUR TRESORIER,

JOHN GAUCHE.

SURINTENDANT DE L'EDUCATION PUBLIQUE,

DENNIS CRONAN Jr.

Par une résolution adoptée aujourd'hui, à une réunion d'unionistes conservateurs de la Nouvelle Orléans, ce ticket a été unanimement recommandé, avec confiance dans le succès, aux votants unionistes conservateurs de la Louisiane.

JACOB BARKER, Président.

J. E. G. PITKIN, Secrétaire.

Nlle Orléans, 13 février 1864. 14fév—au 22

Club Hahn et Dostie

Du Deuxième District.

Le 2 février 1864, à une réunion qui a eu lieu au coin des rues St. Pierre et Chartres, pour l'organisation du dit club, les officiers suivants ont été élus—

Président:

LOUIS GASTINEL.

Vice-Présidents:

W. D. Mills,	Chas. Lonsmond,
Thos. F. Kavenagh,	Edmond F. Claudon,
Chas. Campbell,	E. V. Leclère,
Xavier Maurer,	A. Mondiviert,
Leonard Malone,	J. V. Sadil,
Thos. J. Lester,	E. R. Sinclair,
Chas. Bellinger,	John Mobery.

Trésorier:

John F. Montamat.

Secrétaires:

Victor Gerodias, Joseph Gros,

Sur motion de M. W. D. Miller, il a été résolu de nommer un comité pour rédiger des résolutions qui exprimant l'opinion du meeting. Le président a désigné MM. W. D. Miller, Chas. Campbell et A. Mondiviert. Le comité a présenté les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité :

ATTENDU que la Convention Free State a fait choix des honorables Michael Hahn et A. P. Dostie, comme représentants de ses idées, pour les places de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane et d'Auditeur des Comptes Publics.

IL EST RÉSOLU que nous approuvons de la manière la plus emphatique, l'acte de la Convention qui a désigné ces messieurs et que nous nous engageons à faire tous nos efforts pour assurer leur élection, car nous croyons qu'elle sera un bonheur pour notre cher Etat.

Résolu que ce qui précède soit publié dans tous les journaux de la ville.

Il y aura meeting tous les MARDIS et tous les VENDREDIS, à 6 heures et demie du soir.

VICTOR GERODIAS, Secrétaire.

12 fév—au 22

ORDRE FORT IMPORTANT.

QUALITÉS POUR LE DROIT DE VOTE AUX ELECTIONS.

Quartier-Général du Département du Golfe.

Nouvelle Orléans, 13 février 1864.

ORDRE GENERAL No 24.

I—Tout habitant blanc libre, âgé de vingt-et un ans, qui a résidé dans l'Etat douze mois, et six mois dans la paroisse où il se présente pour voter, qui est citoyen des Etats Unis et qui aura prêté le serment prescrit par le Président des Etats Unis dans sa proclamation du 8 décembre 1863, aura le droit de voter dans l'élection des officiers d'Etat le 22 février

II—Les citoyens de l'Etat qui ont été chassés de chez eux par l'ennemi public à cause de leur dévouement à l'Union, et qui auraient qualité pour voter dans les paroisses auxquelles ils appartiennent, pourront voter dans les precincts d'élection où, pour le temps à venir ils résideraient.

III—Les citoyens de l'Etat qui se sont engagés comme volontaires pour la défense du pays dans l'armée ou la marine et qui ont d'ailleurs qualité pour voter pourront voter dans les precincts d'élection, où ils se trouveront le jour de l'élection. Et si les exigences du service public empêchent leur présence à un precinct quelconque, alors des commissaires représentant justement leur attache imputée dans l'élection, seront nommés pour recevoir leurs votes partout où le pourront les donner, et pour en faire le retour, ainsi que celui de leurs propres votes, au gouverneur militaire de l'Etat ainsi que cela est prescrit pour les autres commissaires d'élection.

IV—Les commissaires d'élection, dans tous les precincts d'élection, sont autorisés à administrer le serment d'allégeance, ainsi qu'il est prescrit par le Président, à toute personne ayant, d'ailleurs, qualité pour voter, et l'enregistrer son nom à la Nouvelle Orléans quand l'enregistrement est requis, où à le recevoir dans les autres paroisses quand l'enregistrement n'est pas requis, et à toute heure avant la fermeture des polls le jour de l'élection.

V—Les commissaires d'élection dans les diverses paroisses feront dans le délai les retours des votes donnés au shérif de la paroisse, ainsi que cela est prescrit par la loi, ou en son absence au Maréchal Prévot qui fera lui-même promptement ces retours au gouverneur militaire de l'Etat.

VI—Les shérifs des diverses paroisses, et en leur absence, les Maréchaux Prévôts veilleront tout spécialement à ce que les polls soient ouverts à l'heure convenable et que de bons juges d'élection et d'autres officiers soient nommés. Il est désirable que toute personne ayant droit de voter, le fasse, mais il est plus important que des votes illégaux et frauduleux ne soient pas reçus.

VII—La situation de la Louisiane n'est pas identique avec la situation d'autres Etats désignés par le président, mais la preuve de loyauté requise par lui comme une base pour la restauration du gouvernement est également équivoque. Pleine occasion a été donnée au peuple pour la suggestion de toute obligation plus en rapport, s'il est possible, avec la condition de cet Etat, mais il ne paraît pas y avoir d'autre garantie de sentiment quant à la preuve de loyauté qui serait demandée. La déduction que toutes les parties préfèrent la forme prescrite par le président à toute autre que le leur est irrésistible.

Le serment prescrit par le président être amnistie et pardon seulement à ceux qui sont coupables de trahison. Pour tous les autres il est un simple engagement de persévérer dans leur fidélité au gouvernement. Le serment d'allégeance ne peut être matériellement renforcé ou affaibli par le langage de sa formule, mais il peut être accompagné de telles explications qui laissent commettre au public le seule dans lequel il est administré et reçu. L'allégeance ne peut être plus ou moins qu'une loyauté sans réserve et sans condition.

Le renouvellement d'un serment déjà prêté une fois est qui est formulé dans un langage extraordinaire, peu bien causer de l'hésitation, mais s'il est identifié avec la restauration d'un gouvernement, dans un temps où les réserves secrètes et mentales ont rendu l'intégrité publique et mis en danger la sureté de la nation, il n'appartient qu'à un patriotisme de mauvais aloi de critiquer la forme ou d'hésiter au renouvellement du serment.

Dans les temps de danger public le gouvernement a le droit de demander une déclaration sans réserve des vues de tous ses administrés et de pouvoir, si cela est nécessaire, à une défense cuirassée contre les crimes de ses ennemis. Ceux qui recherchent sa faveur et sa protection doivent céder à ses justes demandes—l'exemption de tous devoirs et la jouissance de tous les privilèges en même temps est un degré de bonheur plus grand qu'il n'est donné à l'homme de l'avoir dans cette vie. Que le peuple de la Louisiane envisage les choses comme elles sont et fasse son action politique sur une déclaration de loyauté qui ne puisse être ni mal comprise ni mal interprétée. De cela dépend le retour de la paix et de la prospérité publique et particulière.

Par ordre du major général BANKS.

14fév— RICHARD B. IRWIN, A. A. Génér

AVIS D'ÉLECTION.

En vertu d'un writ d'élection daté du 19 de janvier 1864, à moi adressé par George F. Shepley, Gouverneur militaire de l'Etat de la Louisiane, les Electeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sont par le présent notifiés qu'une élection sera tenue le LUNDI, 22me jour de février 1864, pour les officiers ci-après dénommés :

1o—Un Gouverneur,
2o— " Lieutenant Gouverneur,
3o— " Secrétaire d'Etat,
4o— " Trésorier,
5o— " Avocat Général,
6o— " Surintendant de l'Education publique,
7o— " Auditeur des Comptes Publics.

Les polls seront ouverts dans chaque arrondissement d'élection depuis huit heures A. M. jusqu'à quatre heures P. M., le jour susdit, 22 de février 1864, à l'effet de recevoir les ballots des électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans, aux endroits désignés par les commissaires et gardiens qui seront désignés par l'autorité compétente.

L'élection devra être conduite, et les retours par triplicata devront être dressés au dessiné chargé de les transmettre, conformément à la loi.

Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, le 20 de janvier 1864. 21 jan JAS. E. DUNHAM, Shérif.

Restaurant St-Louis

Tenu par HENRI BARTHE,

Rue St-Louis, No 71, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants.

Salons pour noces et repas de famille.

Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en adjoignant la maison voisine, annonce à MM. les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement, eux et leurs familles. 13 fév—6m

INDIGO DE GUATEMALA—2000 surons à vendre par CUSACHS & OODEN, Rue Royale et St Philippe

AVIS AUX ÉLECTEURS

DE LA PAROISSE D'ORLEANS.

Bureau du Board Central des Commissaires.

Ville de la Nlle-Orléans, 9 février 1864.

L'ELECTION de lundi, 22 février 1864 aura lieu aux endroits ci-après indiqués et sous la surveillance des commissaires dont les noms suivent.

Chaque Poll sera comme suit :

1er District.

Premier Precinct—Poll No 1—A la maison de Pompe de la compagnie de pompiers No 12, rue Tchoupitoulas, entre Orange et Race. Commissaires, William Barnes, Albert Edwards, John B. Carter.

Poll No 2—A la maison de Pompe de la compagnie No 1, rue Hunter, entre Tchoupitoulas et Levee. Commissaires, J. M. White, W. T. Mayo, J. F. Taylor.

Deuxième Precinct—Poll No 1—A la maison de Pompe de la compagnie de pompiers No 20, rue Thalie, entre Magasin et Dryades. Commissaires, Jas. M. Reed, James Graham, W. K. Cox.

Poll No 2—Au coin des rues Euterpe et St. Charles. Commissaires, J. A. Hettle, D. W. Q. Campbell, Thos. H. Barker.

Troisième Precinct—Poll No 1—A la maison de Pompe de la compagnie de pompiers No 8, rue St. Joseph, coin Commerce. Commissaires, John L. Sterry, Henry Barnett, W. H. Hire.

Poll No 2—Au coin des rues Annunciation et Poydras. Commissaires, Jas Marshall, Tom McGuire, J. Hingman.

Quatrième Precinct—Poll No 1—A la maison de Pompe de la Compagnie No 18, rue Calliope, entre Magasin et Carondelet. Commissaires, John K. Collins, John A. Roberts, V. Hibbert.

Poll No 2—Au No 236 de la rue des Remparts à une porte du coin de la rue Calliope. Commissaires: D. K. Randall, R. F. Nugent, J. E. Torry.

Cinquième Precinct—Poll No 1—A la maison de Pompe de la Compagnie No 2, rue Tchoupitoulas, entre Notre-Dame et Poydras. Commissaires: D. L. Shearer, Chs. T. Estlin, Chas. Orio.

Poll No 2—Rue Tchoupitoulas, No 117, entre Gravier et Lafayette. Commissaires. Patrick Harnah, Thos. Morling, George Ingram.

Sixième Precinct—Poll No 1—A la maison de pompe au coin des rues Perdido et Carondelet. Commissaires, J. White, J. F. Wheeler, S. S. Ricker.

Poll No 2—A la maison de pompe de la Compagnie No 3, rue Girod, entre St Charles et Carondelet. Commissaires: W. S. Bell, J. L. Riddell, Dr. L. H. Everett.

Septième Precinct—Poll No 1—A la maison de pompe de la Compagnie No 14, rue Commune, près Marais. Commissaires: S. Grossmit, A. W. Shaw, J. G. M. Parker.

Poll No 2—Au coin des rues Girod et Basin. Commissaires: J. P. Walsh, Robt. Armfeld, Edward Biesbury.

Poll No 3—Au coin des rues Liberté et Poydras. Commissaires: Henry Perry, Henry M Glynn, James Lindsay.

2me District.

Huitième Precinct—Poll No 1—A la maison de pompe de la Cie No 7, rue Dauphine, entre les rues Bienville et Douane—Commissaires: Chas Buckholtz, Louis Rich, Cass Orisio.

Poll No 2—Au No 128 du Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti—Edmund Meaders, Felix McCullough, J. Maes.

Neuvième Precinct—Poll No 1—A la maison de pompe de la Hook and Ladder F. Co No 1, au coin des rues Conti et Ramparts—Commissaires; Alfred Shaw, Thos Duffy, George Daniel.

Poll No 2—Au No 211 de la rue Bienville, entre Marais et Villeré—Commissaires: George Hope, J. Leary, Peter Rodolphe.

Dixième Precinct—Poll No 1—Au Marché No 13 des Batignes Fontaine, rue St. Pierre, entre Levée et Chartres—Commissaires: W. H. Jones, L. Alexander, H. Trein.

Poll No 2—Au No 157½ de la rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne—Commissaires: Henry Pel ips, John J. Moore, Eugene Gui lard

Onzième Precinct—Poll No 1—Au bureau du député du commissaire des rues, au coin des rues St. Pierre et Chartres—Commissaires: E. J. Wench, Xavier Maurer, F. Rodgers.

Poll No 2—Au No 13 de la rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon—Commissaires: Victor Lesarre, Chas Kiefer, John Splugies.

Douzième Precinct—Poll No 1—A la maison de Pompe de la Cie No 18, rue Dumaine, entre Remparts et St Claude. Commissaires: L. Mazzel, Victor Gerodias, John F. Montamat.

Poll No 2—A la maison de pompe de la Cie No 21, au coin des rues Claiborne et St Pierre. Commissaires: Victor Dejoux, Martin Conway, F. Bond.

Treizième Precinct—Poll No 1—Au No 45, près l'Ecole des Garçons de la rue St Philippe. Commissaires: F. Cerrodours, G. Bertin, P. Gargant.

Poll No 2—Au magasin de brocanteur No 123 de la rue St Philippe, entre Remparts et Bourgogne. Commissaires: A. Johnson, E. D. Davidson, Drusin Wire.

Quatorzième Precinct—Poll No 1—Au coin E. des rues Hôpital et Robertson. Commissaires: F. M. Geisel, Rodolphe G Wells, J. V. Bien.

Poll No 2—A la maison de pompe de la Cie Vigilant No 3 au coin des rues Josephine et Galvez. Commissaires: Felix Lambert, A. Menzier, John McGillis.

3me District.

Quinzième Precinct—Poll No 1—Dans la rue des Français, entre les rues Casacalvo et Moreau. Commissaires: C. A. Fosey, Jos. G. Baum, Ch. W. Bellemann.

Poll No 2—Au coin des rues Union et Grands Hommes. Commissaires: Francis Bohmer, G. W. Daniels, J. P. Newcomb.

Seizième Precinct—Poll No 1—Dans le Chemin du Bayou, près la rue Broad. Commissaires: S. Audet, Germain Bodin, Chs F. Lo...

Poll No 2—Dans la rue Claiborne, entre Kerlerec et Esplanade. Commissaires: Thos. Roberts, H. Sarrazin, Manuel Lopez.

Dix-septième Precinct—Poll No 1—A la maison de pompe du Mississippi. Commissaires: J. Lepez, Joseph Bernard, Joseph Schott.

Poll No 2—Près la maison de pompe du Mississippi. Commissaires: Louis Lambert, Jacob Gaue, Stephen ...

Dix-huitième Precinct—Poll No 1—Au coin des rues Champs Elysées et Orleans Moreau. Commissaires: J. Corrayolle, B. B. Faure, John O. Hinton.

Poll No 2—Au coin des rues Craps et Champs Elysées. Commissaires: E. H. Garand, Théodore Lacey, John McWalther.

Dix-neuvième Precinct—Poll No 1—Dans la rue Urquhart entre Marigny et Mandeville. Commissaires: H. Poyner, Louis Schön, Bernard M. Reed.

Poll No 2—Dans la rue Urquhart entre Mandeville et Marigny. Commissaires: Aimé Poyner, J. H. Keyes, Jamie Scott.

Vingtième Precinct—Poll No 1—Au coin des rues Louisa et Urquhart. Commissaires: M. Simon, Gus. Hening, F. Hamel.

Poll No 2—Au coin des rues Louisa et Levée. Commissaires: Mathew Webster, G. W. Cork, James R. Carrigan.

Vingt-unième Precinct—Poll No 1—Au coin des rues Levée et Independance. Commissaires: R. D. Beatty, A. Frederick, J. Dépaux.

Poll No 2—Au Carrefour New M..., rue de la Levée. Commissaires: E. Luper, A. Ledesp, F. Zimmerman.

4me District.

Vingt-deuxième Precinct—Poll No 1—A la maison de Pompe de Hook and Ladder Fire Co, rue Jackson, entre Rousseau et Fulton: Commissaires: B. P. Cockrel, W. P. Judd, Louis Kape.

Poll No 2—A la maison de Pompe de la Compagnie No 22, rue Tchoupitoulas, rue St. Marie. Commissaires: James Foster, C. W. Baucher, H. T. Vennard.

Vingt-troisième Precinct—Poll No 1—A la maison de Pompe de la Compagnie No 23, Washington Avenue, entre Camp et Magasin. Commissaires: Jos S. Badger, J. T. Barrett, John Perroll.

Poll No 2—Au coin des rues Laurel et Troisième. Commissaires: Leonard Asch, Wm S. Miller, Wm McD. F.

Alger.

La partie de la paroisse d'Orléans, située sur la rive droite du fleuve Mississippi, à la maison de cour—Commissaires: C. C. Fry, John Brown, J. W. Munday.

Un des polls dans chaque precinct devant, excepté le 7me, est connu et désigné comme le Poll No 1; et l'autre comme le Poll No 2. Tous les électeurs, tel donc dans chacun des precincts susdits, dont les noms commençant par une des lettres de l'alphabet depuis A jusqu'à K, inclusivement, voteront seulement dans le Poll No 1; et tous les électeurs dont les noms commencent par une des lettres depuis L jusqu'à Z, inclusivement, voteront seulement dans le Poll No 2. Un des trois polls dans le 7me precinct est connu et désigné comme le poll No 1, un autre comme Poll No 2, et le 3me, comme le Poll No 3. Tous les votants domiciliés dans le dit precinct dont les noms commencent par une des lettres comprises depuis A jusqu'à G, inclusivement, voteront seulement dans le Poll No 1; ceux dont les noms commencent par des lettres comprises depuis H jusqu'à N, inclusivement, voteront seulement dans le poll No 2; et tous les votants dont les noms commencent par une des initiales comprises depuis O jusqu'à Z, inclusivement, voteront seulement dans le poll No 3. Les commissaires d'élection dans chaque poll commettront les greffiers. Le montant de $10 sera alloué à chaque poll pour rafraîchissements et sera réparti comme suit: $10 aux commissaires et $10 aux deux greffiers d'élection.

Les commissaires dans chaque poll transmettront, le lendemain de l'élection, au bureau du secrétaire, vis à vis la Place Jackson, les noms des commissaires qui rendront au bureau du secrétaire ainsi que les noms et prénoms de ceux qu'ils auront nommés secrétaires d'élection, de manière que les dépenses de l'élection puissent être réparties convenablement.

Le montant de $10 sera alloué au propriétaire de toute maison particulière qui aura servi de poll. Les propriétaires ou locataires de maisons particulières employées comme polls dans le 1er et le 4me district seulement, transmettront conséquemment leurs comptes au bureau du secrétaire (Cour du recorder du 2e district) vis à vis la Place Jackson, le lendemain de l'élection.

Les polls seront ouverts à 8 heures du matin et fermés à 4 heures de l'après midi (heure de la ville).

Les commissaires d'élection devront se faire assermenter la veille de l'élection.

Par ordre du Bureau Central des Commissaires.

14fév—jusq 22 CHARLES LEAUMONT, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE.

Département de l'Exécutif,

Nouvelle-Orléans, 12 février 1864.

ORDRES GENERAUX No 3.

POUR la commodité des personnes qui habitent loin des bureaux du recorder, pour l'enregistrement de leurs votes, le maréchal prévot général, par ordre du général commandant le département, a désigné, dans les différentes paroisses, des commissaires qui administreront le serment d'allégeance prescrit dans la Proclamation du Président, du 8 décembre dernier.

Les votants ayant qualité "pour l'empire des conditions qu'exige la Constitution de la Louisiane pour le droit de vote" et munis du certificat constatant qu'ils ont prêté le serment devant le maréchal prévot ou ses commissaires, auront le même droit de vote que si le serment avait été pris par devant un annotateur de votants.

Les shérifs des différentes paroisses transmettront cet ordre aux commissaires d'élection des différents precincts de leurs paroisses respectives.

Par ordre du Brigadier Général G. F. SHEPLEY, Gouverneur militaire de la Louisiane.

CHAS. C. G. THORNTON, Capitaine et faisant fonctions d'Adjudant Assistant Général

16 fév—6

Etat de la Louisiane,

Département de l'Exécutif.

Nlle Orléans, 13 février 1864.

ORDRES GENERAUX No 4.

A L'EFFET de donner toutes facilités aux personnes qui désirent se faire enregistrer pour voter à la prochaine élection, les recorders des différents districts de la ville de la Nouvelle Orléans agiront en qualité de députés de l'annotateur des votes. Ils sont autorisés à enregistrer les noms des votants qui ont qualité, à faire prêter les serments requis et à donner les certificats nécessaires.

Ils devront envoyer leurs livres d'enregistrement au bureau de l'annotateur des votes, vendredi, 19 du courant.

Par ordre du Brigadier Général G. F. SHEPLEY,

CHAS. C. G. THORNTON, Capitaine et faisant fonctions d'Adjudant Assistant Général.

16 fév—au 2

PERDUS,

DEUX certificats de la Banque d'Amérique, No 54, pour 20 actions et No 65 pour 20 actions de la dite banque. Il a été fait à la banque demande de deux nouveaux certificats en leur lieu.

23 janv—6t ALFRED KEARNEY, rue des Magasins No 68

ELIXIR DE KALISAYA, DE DRI. LUC & CO., A NEW YORK.

Liqueur tonique, fébrifuge et anti dyspeptique.

CETTE liqueur célébrée, préparée avec la meilleure ECORCE DE QUINQUINA est hautement recommandée par la Faculté, comme le tonique le plus efficace, pour les tempéraments faibles et nerveux, et comme préventif et aussi curatif des fièvres intermittentes et autres.

Ceux qui habitent des localités marécageuses, trouveront un avantage immense, à l'employer, car elle les délivrera de cette LANGUEUR et de cette DEBILITE particulières, qui caractérisent le voisinage des marécages.

Aux personnes..., cette liqueur facilite la digestion, en augmentant l'appétit.

Préparée à New York, par DELLUC & CO., Pharmaciens, dans Broadway.

A vendre, à la Nlle Orléans, par

H. E. MOGGIN, Pharmacien, Rue Dauphine et Douane

AVET FRERES,

Aux Magasins Bleus

COIN VIEILLE LEVÉE ET BIENVILLE,

REÇOIVENT en ce moment et vendent AUX PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ,

Un grand assortiment de groceries

—COMPRENANT—

1000 barils FARINE,
1000 caisses BOUGIES,
1000 caisses AMIDON,
500 barils PORC,
250 sacs CAFÉ
200 boucauts SUCRE,
150 barillets GRAISSE,
150 fréquins BEURRE,
100 barils FEVES,
100 caisses SUCRE en pain, écrasé et en poudre,
50 boucauts JAMBONS en sacs, ...,
50 barils GRU,
THÉ,
RIZ,
FROMAGE
BACON,
MAQUEREAUX,
MORUE,
VINS,
LIQUEURS

Et une grande quantité d'AUTRES ARTICLES.

17 janv—au 17 fév

LOUISIANA ACADEMY.

Institution dirigée par M. A. Verrier

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

☞ Les prix varient de $4 à $8 selon le degré d'avancement des élèves.

☞ Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'Institution, rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 13 fev—1m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

375.......RUE DAUPHINE.......375.

On peut, pour plus de renseignements, ... les prospectus à l'établissement ... 21 sept—1an—tf

Chapeaux de Campêche,

Toutes sortes de chapeaux de paille à vendre chez DAWSON,

Rue de Chartres No 48,

14fév—6t ... AU PREMIER.

AVIS.

ARTICLES DE MODES

No 66 rue de la Douane, au 1er.

W. DAUPHIN vient de recevoir un bel assortiment de fleurs artificielles, rubans, ruches, &c.

Il est autorisé par MM. Weisman Bro... Wm Evia Jay, de New York, fabricants de fleurs artificielles, à recevoir les commandes de gros, au prix de fabrique en y ajoutant 10 pour cent.

CHARBON CANNEL D'ECOSSE.

Une cargaison de cet excellent charbon pour les ... est en débarquement au poteau No 36, Deuxième District, au pied de la rue des Ursulines, et sera livré, dans tous les quartiers de la ville, à raison de $2 le baril pendant le déchargement. A vendre également, à bon marché, du charbon Hock pour des machines. S'adresser au navire et au No 56 de la rue St. Charles, de 10 heures à 3 heures. EDMOND M. IVENS.

29 jan—6t

E. BORDELOIS,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS, &c

41 ......Vieille-Levée...... 41

NOUVELLE ORLEANS. 19nov—3m

DIVERS.

30 BARRIQUES VIN ROUGE MÉDOC,
Palmer, ...
St Julien,
1861,
ordinaire,
vin blanc Sauterne,
200 caisses 12 bouteilles "
12 " vin rouge St. Julien,
... 1861,
... Ulbos,
20 barils vinaigre, A vendre par

18nov—1m E. BORDELOIS, 41 Vieille Levée

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. E. BORDELOIS a transféré son magasin de vins et liqueurs au No 41 rue Vieille Levée.

Nouvelle Orléans, 13 novembre 1863 19 nov—3m

J. PIFFAUT.

A l'honneur de prévenir le public qu'il continue à accorder et à réparer les pianos et les orgues d'église, comme par le passé. On le trouve tous les jours, rue d'Espagne, No 70, 3me district, ou chez M. Dubois, successeur, Bourgogne et St Louis. 28 déc—3m

Marchand de groceries en gros

MARCHAND COMMISSIONNAIRE

C. A. CONWAY,

Vient d'ouvrir un grand établissement au coin des rues Commune et Tchoupitoulas, pour le commerce des groceries en gros, en général et les affaires de commission. Il sollicite des consignations par chaque arrivage du Nord et de l'Ouest. 19 nov—1m

AVIS.

LEON COUGET prévient ses amis ainsi que ses clients qu'il a ouvert un MAGASIN DE VINS, COGNAC et LIQUEURS, au No 21 rue Magasin, pour le compte de M. Joseph Pargam. Il vendra à des prix pour lesquels à $8 et 36 ola la bouteille.

29 janv—1m

AVIS.

LE soussigné ayant recommencé l'importation de marchandises françaises et autres pour l'Europe, a nommé M. JULES LOUVRIERE, son agent à la Nouvelle Orléans.

Il espère que ses amis voudront bien continuer leurs faveurs à son représentant ; lui-même étant décidé depuis longtemps favorablement comme de la ...

Antérieurement de la maison Richard, Aldigé & Co. } L. M. RICHARD, 75, rue Conti, au premier.

1fév—1m

AVIS.

LE soussigné ayant la procuration de L. M. Richard, de Paris, pour tout ce qui a rapport à la liquidation de l'ancienne maison Richard, Aldigé & Co. prévient les personnes qui doivent à la susdite Société qu'elle ne seront déchargées qu'autant qu'ils auront payé entre les mains de MM. Paul ou Jules Aldigé et pour le soussigné. J. LOUVRIERE, 75 rue Conti.

1 fév—1m

JOHN TOURO, Notaire

No 36, Passage de la Bourse.

S'OCCUPERA des affaires maritimes et commerciales, de règlement des avaries, de la collection des billets et du courtage ...

HUITIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle

DU SUN,

Pour l'année expirée le 31 décembre 1863.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1863 Savoir—Sur les risques d'incendie	$170,860 43	
Sur les risques des mers	[illegible]	
Sur les risques des rivières	3,230 86	$180,850 99
En moins, risques non expirés le 31 décembre 1863	$43,966 90	
En moins primes remboursées	3,330 83	47,295 22
Montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1863		$133,614 67
Pertes dans la même période, savoir : Sur les risques d'incendie	$44,136 35	
Sur les risques des mers	34,604 15	$78,800 50
A ajouter Réassurances, taxes, &c., escompte et intérêt en moins		$10,054 41
Bénéfice net pour l'année expirée le 31 décembre 1863		$54,262 30
L'actif de la Compagnie est comme suit : Placé en bons de la ville et autres bons		$288,460 00
Placé en actions de banque et de la Compagnie du Gaz		$211,390 00
Prêts garantis par des actions &c.		150,307 00
Scrip de compagnies d'Assurance mutuelle		[illegible]
Billets pour primes		17,252 50
Primes dues ... en voie de perception		21,500 72
Billets à recevoir...		60,356 72
Comptant en banque et en caisse		30,397 77
Total de l'actif		$1,186,664 44

Le tableau qui précède est une copie correcte et fidèle tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

JAS. EDWARDS, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,

Paroisse d'Orléans—Ville de la N Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 13 janvier 1864.

F. H. O'NEAL, Deuxième Juge de paix pour la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont déclaré de payer un intérêt de six pour cent sur les certificats de scrip non encore payés, aux détenteurs des dits certificats, en leurs ayant-droits à partir de lundi, 8 février prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JAMES D. DENEGRE, Vice-Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James D. Denègre,	S. J. Hart,
John O. Riche,	Henry Renshaw,
J. H. Standifer,	John G. Gaines,
Samuel Turner,	H. F. Baldwin,
S. Bisco,	J. S. Bess
Thomas Sloo.	

9février— 3d

C. ROUYER, FABRICANT,

186 RUE DE CHARTRES, près l'Hôt. d'Orléans.

ALPHENIDE.

100 douzaines couverts à $16, $12 et $15 la douzaine; cuillers à potage, à thé, à café, grands pour huit etc.

Aussi, un bel assortiment d'articles d'église, ciboires, calices, chandeliers, lampes, etc., à très bon marché

Achat d'Or et d'Argent.

Le soussigné vient de recevoir de France, par les dernières arrivages, un bel assortiment de timbales et pincettes en or, argent, dorées et ..., Aussi, un grand assortiment de ... chrysocales, ... de la plus bonne-choix. C. ROUYER.

186 rue de Chartres, près de l'Hôtel d'Orléans.

Charte de la Première Banque Nationale de la Nelle Orléans.

Département du Trésor,

Bureau du Contrôleur de la Circulation monétaire

Washington, 18 décembre 1863.

ATTENDU qu'il a été donné en conséquence des preuves suffisantes que la Première Banque Nationale de la Nouvelle Orléans, dans la Paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, a été dûment organisée sous l'empire de et conformément à une loi du Congrès, intitulée "Acte pour pourvoir à une circulation monétaire nationale garantie par des bons des Etats Unis et pour pourvoir à la circulation et au rachat de ladite monnaie" laquelle loi a été approuvée le 25 février 1863, et que la dite Banque s'est conformée à toutes les réquisitions de la dite loi requises auxquelles elle était tenue de se conformer avant de commencer les opérations de Banque—

Conséquemment, moi, Hugh McCullough, contrôleur de la circulation monétaire, certifie par les présentes que la dite Première Banque Nationale de la Nouvelle Orléans, Paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane est autorisée à commencer les opérations de Banque sous l'empire de la dite loi.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau du Bureau,

{ L. S. } Ce 18 décembre, 1863.

HUGH McCULLOUGH, Contrôleur de la Circulation monétaire.

24 janv—6m

Première Banque Nationale de la Nouvelle Orléans.

CETTE Banque ayant été désignée Dépôt du Gouvernement, commencera les opérations LUNDI PROCHAIN, au local de la Banque, rue du Camp, No 27.

Par ordre des Directeurs,

14 janv— A. C. GRAHAM, Caissier.

AVIS.

ON demande UN COMMIS DE PHARMACIE, parlant le français et l'anglais.

S'adresser rue du Camp No 270, au

10 fév— Dr PAULIN.

Papier peint ! Papier peint !

M. CHRISMAN vend à son magasin, rue de Chartres, encoignure Conti, No 91 un magnifique assortiment de PAPIERS PEINTS, satinés, gravures, gilded, &c. Aussi Un splendide lot de Valentines, le tout au prix coûtant.

16 fev—1m E. CHRISMAN

Avances, en argent.

Des avances libérales en argent seront faites sur des marchandises approuvées, consignées à mes amis, MM. SPOFFORD, TILESTON & CO, à New York.

WM. J. REID.

7fév— Rue des Magasins No 35.

AVIS AU PUBLIC.

MR. A. BOUTTÉ prévient le public que son bail est expiré. Les personnes qui ont des animaux dans sa savane sont conséquemment priées de venir les retirer dans 30 jours qui suivront cette publication, autrement lesdits animaux seront vendus pour payer les frais.

Jefferson, Gretna 5 février 1864 6fév—1m

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. J. BRANDNER, TAILLEUR, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de transférer son magasin de la rue de Chartres No 137, au No 24 de la même rue, près Douane.

11 déc—3m

EN débarquement du bateau à vapeur Ohio Belle—100 barils whisky de Cincinnati.

A vendre par FRED AVET & Co.

10 fev rue Vieille Levée, Nos 59 et 61

Drogues et Médicaments.

LE soussigné a acheté les DROGUES et MEDICAMENTS et les PRODUITS CHIMIQUES de l'ancien établissement de M. HUGHKENNEDY qui ont été offerts à ... à l'encaissement à la clientèle de la pharmacie.

M. P. SENAT qui a dirigé si longtemps les affaires de l'établissement et est si bien connu, reste chargé de la direction. Le plus grand soin sera porté aux prescriptions et aux ordres des Planteurs.

29 jan—1m EDOUARD MONTEUSE.

LAFARGE HOUSE

HOTEL DE PREMIÈRE CLASSE.

673..........Broadway..........673

NEW-YORK.

300 grandes chambres et chambres à coucher—Table d'hôte—Cuisine française.—A. LACHENMEYER propriétaire—propriétaire de l'hôtel d'Orléans à la N Orléans—N. B. On y parle le français, l'espagnol, l'allemand et l'anglais. 4déc—3m

Champagne

PIPER HEIDSIECK :

LE soussigné a pris des arrangements avec les agents de New York du CHAMPAGNE PIPER HEIDSIECK, dont la supériorité est reconnue par tous les amateurs, et il aura constamment en magasin de ce Champagne.

T. BAILLY BLANCHARD Jr,

5 fev—3m 89 Vieille Levée

Changement de domicile

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE,

156, rue du Canal près de la rue Baronne, a transféré son domicile dans l'ancienne maison du Dr. PORTER.

Il continue à exécuter avec distinction toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

16fév—1m

MODES

Mme RENAUD LEPETIT,

Encoignure Toulouse et Royale,

Entrée par la rue Toulouse.

Mme RENAUD LEPETIT arrivant de Paris annonce aux Dames qu'elle vient d'ouvrir à l'adresse ci-dessus un salon de Modes ... pour chapeaux et coiffures de dames et enfants.

PARURES DE BALS ET MARIAGES 14jan—3m

Propriétés à vendre.

Le soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses plusieurs belles propriétés et terrains dans les 1er, 2me, 3me et 4me Districts.

Plusieurs belles maisons rue de l'Esplanade, et des terrains vagues—Une résidence vis à vis du dépôt des chars au Bayou St. Jean, mesurant 126 pieds de face au Bayou, sur 450 pieds de profondeur—Belle maison en face, ... côté du dépôt des chars mesurant 216 pieds de face au Bayou St. Jean, sur 450 pieds de profondeur—Belle résidence à côté ... terre bornée par les rues St James, Palmyre, Lasquet et l'avenue de Carrollton—Trois belles résidences rue Jackson, 4me district—15 terrains rue du Canal, au dessous du dépôt des chars et l'Avenue Hagan. Pour plus amples renseignements, s'adresser à

E. FAUCHET, courtier,

16fév—1m Passage de la Bourse, No 56.

Prets sur gages.

LE soussigné fait des avances d'argent sur dépôt de diamants, montres, or et argent, bijoux, argenterie, lorgnettes, instruments de musique, pianos meubles fins, soieries, velours, et tous autres articles de valeur portative, au Bureau de Prêt de la Louisiane, 66, St Charles. Entrée privée, 164, Gravier. J. HART.

N. B.—On prête à la semaine, au mois et plus, à bas taux. 7janv—1m

EN débarquement du trois-mâts Constance et à vendre par les soussignés

100 paniers champagne Fleur de Bouzy et Crème de Bouzy, en bouteilles et demi bouteilles, de Lac, Dubrocca & Fils.

340 caisses vin Rayaume, à l'émeri, Larose, Latour, Margaux, &c

35 balles bouchons, Nos 5 et 7, en sacs de 300 et 1 00.

12 fev—6 OSCAR BERCIER & CO 17, rue St Louis

Café Rio.

100 SACS CAFÉ Rio prime, A vendre par WM J. REID,

12fév—7f Rue des Magasins, No 25

A VENDRE,

1o—Une jolie résidence sur la rue de l'Esplanade, entre Royale et Conde.

2o—Un grand nombre de terrains, d'îlets carrés &c. dans le 3me District.

Pour les termes s'adresser à

PAUL E. THEARD,

12 fév—6 No 29, rue de la Douane

A LOUER,

Pour cause de départ,

Une MAISON meublée, avec écurie et remise d'où ressort sur les lieux, rue du Canal No 12 entre Remparts et Bourgogne. 11 fév—

TABAC. TABAC.

L'ATTENTION du commerce est appelée sur le stock de E. (Goodwin & Bro.)—

Tabac à chiquer Brand (brevetés),

Do do Yellow Bank.

Do do Plantation.

Et tabac mêlé composé à fumer, 2 et 4 onces, en paquets et en rouets, à vendre par E. J. HART & CO,

15janv—127 77 et 79, Tchoupitoulas

Tabac à fumer.

QUINZE CENTS livres tabac à fumer, de la Havane qualité choix, à vendre par BORNIO & BROTHER,

11 nov rue Gravier No 34.

DIVERS.

EN magasin et à vendre par les soussignés

450 bls farine extra et superfine,	20 caisses thé impérial
30 bls de mess pork nouveau,	120 sacs café Rio,
30 tierçons graisse,	20 do do Havane.
25 bls do,	10 do do Java,
25 fréquins do,	100 bags clous assortis,
10 kegs do,	120 dame-jeannes de 5 gallons.
10 barils No 1 nouveaux,	140 do de 3 do,
60 do do No 2 do,	100 do de 2 do,
20 do do No 3 large do,	50 barils sucre en poudre de Lovering.
40 do do medium do,	25 do do crushed do,
75 bls do Nos 1 et 2 do.	25 do do do do,
25 demi bls Nos 1 et 2 do.	270 doux. balais Nos 6, 7, 8 et 9,
50 boucauts sucre diverses qualités,	100 doux. de fancy.
25 barils vieux Bourbon whisky,	25 doux. wash boards,
15 do Rye do,	50 doux. baquets à 2 cercles.
25 do Magnolia do,	25 doux. de do 3 do,
40 barriques vin St Julien Médoc.	25 doux. de do blancs,
20 do de St Emilion,	50 jeux de boîtes.
50 boîtes fromage de l'Ouest,	10 barils vin Porto,
50 fréquins beurre de Goshen,	10 do de Madère,
15 boîtes chandelles F W Weeb & Co,	10 caisses de Muscat,
150 do le 16 oz. do,	15 do punch au rhum,
60 do de sperm 4, 5 et 6,	10 do ratafia de cerises,
200 do seven Winchester,	10 do Vermouth Noilly Prat & Co,
50 do le 20 do,	140 do fleurs d'oranger
100 do le J Kerman's New York,	100 paniers d'huile d'olives Pleyolet 1/2 et qd bout.
20 bls de beef tongues,	125 caisses huile d'olive de 12 onces.
20 sacs mandes Fon.,	15 barils huile de coton,
20 do thé 60 lb,	25 do do de graisse,
20 cx impérial 5 lb.	300 boîtes sardines,
	100 boîtes harengs.

5 janv—15 FRÉDÉRIC AVET & Co. 59 et 61, rue Vieille Levée.

Entrepot de Tapis,

No. 19.....Rue de Chartres.....No. 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—

MEDAILLONS, velours, tapisserie,
WILTON, 3 plis et Ingrain,
VENITIENS et autres tapis,
NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c.,
TOILE CIRÉE de différentes largeurs et qualités.
Couvertures de table et de piano, paillassons, nattes, baguettes d'escalier, abat-jour, corniches et bandes que nous offrons à des prix modérés pour du comptant.

A. BROUSSEAU & Co.

AVIS.

On demande à acheter un PIANO PICOLO, de seconde main ; de préférence de la fabrique Pleyel. Chez

L. MARCHAND, imprimeur Rue Jefferson, No 34

5 nov—6

LES soussignés offrent à vendre—

25 barils ALUN, crist,
25 do SEL D'EPSOM,
25 do COUPEROSE.
5 carboys ESPRIT DE NITRE,
5 do AQUA AMMONIA,
5 barils CAMPHRE,
5 do BORAX,
5 caisses SOLA DE CALABRE,
5 boîtes LEMNA LEABES,
20 caisses SAGO PERLÉ,
5 carboys ACIDE ... ,
20 barils BICARBE DE SOUDE.

E. J. HART & CO.,

29fév—10f Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79

VAPEURS, NAVIRES, &c.

POUR NEW-YORK et la HAVANE

Départ SAMEDI, 20 février, à 8 heures du matin,

Le beau steamer EVENING STAR, commandant Wm. E. Bell, quittera son wharf en face de la Place Jackson

Pour fret ou passage, (aménagements incomparables) s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER.

☞ Tickets (pour tout le voyage) pour l'Angleterre et le Continent, par la ligne des steamers d'Inman, partant de New York, délivrés par

ELLIOT & McKEEVER,

20janv.—au29f Rue Gravier, No 66

POUR NEW YORK, via la Havane,

Départ, le 25 février 1864, à 8 h. du matin.

POUR NEW YORK et la HAVANE—Le beau steamer de première classe MATANZAS, Wm Liesegang, commandant, partira ainsi qu'il est dit plus haut, de son wharf, au pied de la rue St. Joseph, 1er district, et touchera à la Havane que pour débarquer les passagers et les malles.

Pour fret ou passage (excellents aménagements) s'adresser aux agents,

AVENDANO FRERES

13 fév— rue de la Commune No 116

POUR NEW YORK.

Départ JEUDI, 25 février, à 8 heures du matin

Le beau steamer neuf, YAZOO, commandant Geo. W. Couch, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec les malles des Etats Unis. Pour fret ou passage, (magnifiques aménagements) s'adresser à

WARNEKEN & Cie, agents,

17fév—9 Rue de l'Union, No 41.

Pour NEW YORK via la HAVANE—Départ, SAMEDI, 27 février, à huit heures du matin—Le steamer favori COLUMBIA de la malle des Etats Unis, capitaine D. B. Barton, partira ainsi qu'il est dit plus haut, du pied de la rue St Joseph pour New York, et touchera à la Havane pour y débarquer les passagers et les malles des Etats Unis. Pour fret ou passage (excellents aménagements) s'adresser à

WM. J. REID.

16fév Rue des Magasins, No 35.

Paquebot pour le Bayou Lafourche

Deux fois par semaine.

Le beau bateau neuf FAWN capitaine W. B. Greathouse, Leo Baybl premier commis, et Joseph Wiener, second commis, partira de la Nlle Orléans pour Thibodeauxville Donaldsonville, Napoléonville et tous les ports intermédiaires sur le Bayou Lafourche et la côte. MERCREDI à midi, et SAMEDI à 5 heures P. M.—Les passagers et les expéditeurs sont priés de se pourvoir de passeports et de permis des autorités.

Le capitaine M. Gwartney sera au débarcadère, au pied de la rue Conti, pour recevoir le fret pendant l'absence du bateau. Pour fret ou passage (excellents aménagements) s'adresser à bord ou à

JOHN L. TITUS agent, au coin des rues Vieille Levée et Bienville, au premier

22janv—1m

POUR BATON ROUGE

Le magnifique paquebot régulier METEOR, capitaine C. L. Sallsbury, J. B. Moss commis, partira de la Nouvelle Orléans pour Baton Rouge et tous les ports intermédiaires tous les DIMANCHES, à 5 heures du matin, et tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. Il partira de Baton Rouge tous les LUNDIS, à 8 heures A. M., et tous les JEUDIS, à 10 heures A. M.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer ou d'embarquer leurs marchandises à bord. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à G. W. GRAHAM & Co. Agents

1er fév Nos 45 & 47 Front, street

Départs les MARDIS à 11 h. A. M., et VENDREDIS à 4 P. M.

PAQUEBOT POUR LE BAYOU LAFOURCHE—Deux fois par semaine—Le beau bateau neuf BELLE CREOLE, capitaine Webster Long, commis Jno A Furose, part de la Nlle Orléans pour Thibodeaux Donaldsonville et tous les ports intermédiaires sur le Bayou Lafourche et la côte les MARDIS et VENDREDIS

Les passagers devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer ou d'envoyer des marchandises à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à LEVY & DIETER, No 27, rue Carondelet.

Un commis se tiendra sur la Levée, au pied de la rue Bienville, pour recevoir le fret pendant l'absence du bateau. 4 fev—1m

Pour Baton Rouge et tous les points intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Samuel Aplea, E. McMahon commis, partira de la Nlle Orléans, tous les MARDIS et SAMEDIS à ... de l'après midi—Il partira de BATON ROUGE tous les LUNDIS et JEUDIS, à 7 heures du matin, et s'arrêtera à tous les points indiqués en allant et en revenant si les permis et les passeports le permettent. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à W. G. BETTERTON, rue Tchoupitoulas, No 15, ou à JOHN L. TITUS, Vieille Levée et Bienville.

☞ Le "Black Hawk" fait des voyages réguliers entre la Nlle Orléans et Baton Rouge et sera mis sûrement ... pour satisfaire la clientèle.

☞ Un commis sera sur la levée, au débarcadère du bateau, le mardi et le vendredi après midi, pour recevoir le fret. 16fév

POUR BATON ROUGE.

Paquebot régulier pour Baton Rouge—Le magnifique bateau à vapeur NEW ORLEANS capitaine A. J. May part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS et SAMEDIS à 5 heures de l'après-midi.

Il part de Baton-Rouge régulièrement, tous les LUNDIS et JEUDIS, à 8 heures du matin

Ce bateau ayant établi dans ce trajet sa réputation de paquebot de première classe, partira, ainsi qu'il est dit plus haut, pour la commodité des passagers et des expéditeurs.

Le capitaine May et ses officiers n'épargneront rien pour être agréables aux passagers et le fret à tous les points désignés. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

A. BRITTON, Rue Front No 2.

Il y aura le jour du départ, un commis sur la Levée pour recevoir le fret. 7 fév—1m

Paquebot pour Baton Rouge.

Départ, les VENDREDIS et les LUNDIS, à 5 heures de l'après-midi.

Paquebot régulier semi hebdomadaire pour Baton Rouge et tous les ports intermédiaires—Le beau paquebot JENNIE ROGERS, Wm Klein capitaine et H. Houston commis, partira de la Nouvelle Orléans ainsi qu'il est dit plus haut, et s'arrêtera à tous les points où les passagers le demanderont et où les permis et les passeports l'y autoriseront. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. BRITTON, Rue Front, No 2.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis avant de venir s'embarquer leurs marchandises à bord 16fév—3m

Jour de départ, LUNDI, à 5 heures P. M., et VENDREDI, à 10 heures A. M.

Pour PORT HUDSON et BATON ROUGE—En remplacement du TECUMSEH, le nouveau paquebot J. H. RUSSELL, commandant, capt. R. Rose, et E. Morse commis, partira ainsi qu'il est dit plus haut, avec les malles des Etats Unis pour Port Hudson, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires, s'il a les permis et les passeports. Pour fret ou passage, s'adresser à E. CONERY, rue Gravier, No 31.

☞ Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer ou d'envoyer des marchandises à bord.

Les commis se trouvent au débarcadère, au pied de la rue de la Douane, à 9 heures du matin 1févr—1m

Pour Tampico

Pour Tampico—Départ sous peu—La belle goëlette anglaise TWO SISTERS, fine voilière, capitaine Dekoker, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour peu de fret ou passage (bons aménagements) s'adresser à bord ou à S. FERNANDEZ & Co,

16 fév—5 Rue Vieille Levée, No 129.

POUR MATAMOROS.

La goëlette mexicaine INVINCIBLE, fine voilière et de première classe, capitaine H. Huard, partira positivement pour le susdit port JEUDI 18 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à M. A. Calobran, chez A. D. Grief & Co, rue Vieille Levée Nos 53 et 57 16 fév—3

Pour Matamoros

La goëlette mexicaine ANITA, capitaine Guerrero, ayant tout son chargement, partira sans délai pour Matamoros.

Huit passagers pourront être accommodés dans sa belle cabine.

Pour passage s'adresser à

AVENDANO FRERES, Agents,

13 fév—6 116 rue de la Commune

POUR LA HAVANE

POUR LA HAVANE—Départ le 18 février—La goëlette fine voilière E. G. KNIGHT, capitaine Hewes, ayant une forte portion de sa cargaison engagée, partira pour le dit port. Pour balance du fret ou passage, ayant des aménagements commodes et supérieurs, s'adresser à bord, près du 2e second district, ou chez S. FERNANDEZ & CO.

11fév— 129, Vieille Levée

POUR NEW YORK.

Le brick JOHN SHERWOOD, première classe, capitaine Smith, prend un chargement et partira pour New York. Pour reste du fret, s'adresser à W. J. REID,

5fév rue des Magasins No 35.

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangements d'hiver.

Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents.—A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

☞ A partir de MARDI, 20 octobre 1863, les convois partiront comme suit :

—DÉPARTS—

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6½ h. A. M., chars à chev		5 h. A. M., chars à vap	
7 " " chars à vap		6 " "	
9 " "		10 " "	
11 " "		12 " "	
2 heures P. M.		1 heure P. M.	
4 " "		3½ " "	
5 " "		5½ " "	
6 " "		7½ " " chars à cheval	

Le convoi, sur avertissement suffisant, s'arrêtera à la station de Gentilly. G. PANDELY, Surintendant.

15 oct

CIGARES. CIGARES.

500,000 CIGARES de pays de différentes marques, à vendre par E. J. HART & CO,

15janv— 77 et 79 Tchoupitoulas

PLUS DE DISTANCE

DIVINATION ! PREDICTION !

PAR MADAME ADAH,

Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand. Heures de consultation, de 10 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.

Rue St. Louis, No 26

Chapeaux ! Chapeaux !

25, Rue des Magasins, 25.

LE soussigné offre à vendre aux citoyens de la Nouvelle Orléans un très bon choix de chapeaux français et américains, par colis ou par douzaine.

Il reçoit, par chaque steamer, un choix de chapeaux de nouveau genre.

☞ Manufacture à Brooklyn, New York.

14 nov—1an E. S. BENEDICT

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle Orléans.

Bureau au coin des rues Canal et St Charles.

LA Compagnie assure contre les dangers de la mer et des rivières, contre les pertes et les dommages occasionnés par les incendies, aux plus bas taux moyennant des primes.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

JOHN J. ADAMS, de la maison Adams & Co.
J. GOLDSTEIN, de la maison O. Tolomon, Bonnemains & Co
A. CHIAPELLA,
E. W. OGDEN, de la maison Cusachs & Ogden,
P. DURRIVE, de la maison E. Durrive & Co.
JOS. DEYNOOT
J. J. FERNANDEZ, de la maison S. Fernandez & Co.
A. COSTIN,
J. H. RIMER, de la maison J. H. Rimer & Co
F. CAZENAVE,
P. P. GAREREZ, de la maison Abat & Generes.
F. LOBIT, de la maison Lobit et Charpentier.
C. KORN,
A. BROUSSEAU, de la maison Brousseau & Co
J. A. SEIGNOURET. 18 fev

VENTES A L'ENCAN.

Succession de J. H. A. Frost.

Scrip d'assurance et de billets de banque,

PAR JULIAN NEVILLE, encanteur.

Bureau, Commercial Place, No 11.

IL sera vendu à l'enchère publique, SAMEDI, 20 février 1864, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. B. Whitaker, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 5 février 1864, No 20,059 et laquelle dans la susdite succession

SCRIP.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Cert. No 252	Date 1858	$ 60
1160	1859	5 0
1121	1859	9110
2	1860	60
1062	1860	340
102	1860	6160
86	1861	6680
23	1862	620

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

Cert. No 2266	Date 1858	$ 3680
1772	1860	310
1778	1860	160
1779	1861	190

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Cert. No 740	Date 1861	$ 2110
747	1861	220
748	1861	160
285	1860	20

Billets de Banque

Banque de la Louisiane	$1400 30
Banque des Marchands	190 00

9 fev

Succession de J. H. A. Frost.

Scrip d'assurance, Actions, etc.

PAR JULIAN NEVILLE, Encanteur.

Bureau, Commercial Place, No 11.

IL sera vendu, à l'enchère publique, MERCREDI, 24 février 1864, à midi au bureau de l'encanteur, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. J. B. Whitaker, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 5 février 1864, No 20,059 et laquelle dans la susdite succession.—

—SCRIP—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home

Certificat No 384	1858	$1160
567	1858	2270
762	1859	310
879	1860	2110
1040	1861	590

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Certificat No 1814	1858	$1000
1156	1860	1800

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

Certificat No 2156	1858	$5070

Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Lne.

Certificat No 27	1861	610
146	1862	20

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

Certificat No 1062	1861	640

—DIVERS—

10 actions Odd Fellows Hall,
10 " du chemin de fer de la Nlle. Orléans et des Opelousas
1 bon Arkansas War ... 30 00
1 mandat du Trésor de l'Arkansas ... 5 00
4 " du Texas ... 136 35
1 bill Northern Bank de l'Alabama ... 5 00
Billets de l'Etat de la Louisiane ... 22 50
Billets de la Compagnie du Grand Chemin de Jackson et du Nord ... 5 00

Conditions—Comptant. 13fév

Succession d Henry Faulsuch—No 19,906.

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

Bureau, No 56, rue Royale

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. B. Whitaker, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté le 5 décembre 1863, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, samedi le cinquième jour de mars 1864 à midi, à la succession de M. E. ... l'adjudication a lui faite le 16 janvier 1864, à l'adjudication de savoir

Un lot de terre avec les bâtimens et améliorations qui s'y trouvent, situé au Nouveau faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Onze de l'îlet 56, compris entre les rues Josephine, Bagatelle, ... et St. Antoine. Le dit lot mesure vingt six pieds huit pouces de face à la rue Bagatelle, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Actes de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Et aussi, le même jour et heure, rue Royale, No ..., on exposera en vente une belle boîte d'outils, appartenant à la dite succession.

Conditions—comptant. 3 fév—5 et 10 f 5m

Succession de Sparel Hale—No 4,153.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, samedi 19 mars 1864 à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 2 février 1864, la propriété ... de ... succession, savoir :

LE DIXIEME INDIVIS D'UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Saulet, Premier District de cette ville, dans l'îlet ... par la Promenade Tritos et les rues Hercules, Dryades et Calliope, désigné par le No 3, lequel lot de terre mesure, mesure américaine, 30 pieds 2 pouces 3/4 de lignes de face à la rue Hercules, sur 17 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles

Conditions—Deux tiers comptant et la balance à un an de crédit, en ... pour sûreté à pour cent d'intérêt par an et garanti par hypothèque.

Acte de vente pardevant W. H. Peters, notaire public 17f v—5 4 11 19mars

VENTES JUDICIAIRES.

La Compagnie d'Assurance de l'Union vs Léonce Boëthe

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 1036—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 26 février 1864 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de la propriété décrite dans la description suivante :

LES TROIS VINGT CINQUIÈMES INDIVIS d'une certaine portion de terre située au faubourg Delord, désignée par le numéro Un depuis un plan dressé par Allou d'Hémécourt, voyer de cette ville, daté du 23 d'avril 1850 et annexé pour servir à un acte d'inventaire et d'estimation, au rapport de Selim Magnon, notaire public en cette ville, en date du 25 d'avril 1859. Ladite portion de terre mesure cent six pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, cent dix-huit pieds deux pouces ... de face à la rue Delord, cent vingt pieds trois pouces cinq lignes de face à la rue South et quarante cinq pieds ... de face sur la ligne de division des faubourgs Ste Marie et Delord

Ensemble avec les trois vingt cinquièmes indivis du magasin d'entrepôt à deux étages, ... briques, connu sous le nom de "Fulton Ware House."

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis

JAS. E. DUNHAM, Shérif

26 janv—2 9,16,23 de la paroisse d'Orléans

X. Lambert vs Charles Magrit Conrad

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 10 981—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, 26 de février 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont voici la description, savoir:

1o—Deux terrains contigus situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Girod, Julie et des Magasins, et désignés par les numéros Quatre et Cinq et mesurant chacun, vingt six pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue du Camp, sur cent soixante dix pieds six pouces de profondeur, ainsi qu'il appert d'un plan annexé à un acte au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 16 d'avril 1836.—Ensemble avec les bâtimens qui s'y trouvent.

Les dits terrains appartenant au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Wm Newton Mercer, par acte au rapport de H. B. Cenas ci-devant notaire public en cette ville, en date du 27 d'avril 1855.

2o—La moitié d'un terrain de terre situé dans le même îlet et désigné par le numéro Trois, suivant le croquis d'un plan signé de G. B. Underhill, alors annexé au rapport de Edwin L. Lewis, alors notaire public en cette ville, en date du 9 d'avril 1850. Le dit terrain et celle du dit côté de la rue du Camp, et a mesure douze pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent soixante dix pieds six pouces, mesure américaine. Appartenant au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Robert H. Bailey, par acte au rapport de H. B. Cenas, ci devant notaire public en cette ville, en date du 8 d'avril 1854.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis.

JAS. E. DUNHAM,

25janv—26,2 9,16,26fév Shérif de la paroisse d'Orléans

Cha Leighton vs ses créanciers et les créanciers de Leighton et Hiane.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 19,364—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 23 de février 1864, à 11½ heures A. M., sur les lieux ci après désignés, à la vente publique et adjudication de—

L'installation du magasin situé à l'angle des rues St. Charles et du Canal, dans le Premier District de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM, Shérif

12fév—12,15,18,20,23 de la Paroisse d'Orléans

Bernard Turpin,

ENCANTEUR

ET

NEGOCIANT COMMISSIONAIRE,

No 93, rue de la Vieille Levée

Entre St Louis et Conti. 16 déc—3m

Remède de Donnaud contre la Calvitie.

HUILE PRÉPARÉE DE *ET DE*

PALME MACE,

POUR CONSERVER RESTAURER ET EMBELLIR *LA CHEVELURE.*

C'EST l'article le plus agréable et le plus étonnant qui ait jamais été vu. Le propriétaire a consacré tout son temps à le combiner et à le préparer. Chaque ingrédient est manipulé avec soin et employé dans les proportions convenables. Inutile de faire l'éloge de la préparation ; qu'on l'essaie et on sera convaincu de son efficacité.

Les dames trouveront que non seulement il restaure brunit et embellit la chevelure, mais encore qu'il est indispensable à la toilette à cause de son parfum délicat et de l'odeur délicieuse de l'huile de Palme et de Mace.

A vendre à la Nouvelle Orléans, en gros et en détail, par T. W. WRIGHT & Co.

21, Chartres, entre Canal et Douane

1er dec—3 m—3 ou et D

SIGN OF THE BRONZE PEN

A LA PLUME DE BRONZE

PAPETERIE ET IMPRIMERIE

Papiers et Articles de Bureaux,

en tous genres, EN GROS ET EN DETAIL, et à de prix qui défient certainement toute concurrence.

REGISTRES DE COMMERCE

TOUT FORMAT ET EPAISSEUR,

RELIURE – REGLURE.

Commission et importation directe.

FRANCIS BOUVAIN,

PAPETIER ET IMPRIMEUR

68, rue Bourbon, entre Bienville et Conti